



# SIVU des CHENAIES & PEUPLERAIES de l'Adour.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*

Séance du 06 Avril 2023 - N° 2023-04-005-DEL

Membres en Exercice	46	Procuration de vote	0
Membres Présents	26	Date de convocation	21.03.2023
Membres Excusés	08	Date d'affichage	12.04.2023
Membres Absents	12	Dépôt en Préfecture	13.04.2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Mr Michel ROUSSEL, Président.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), SEIZE Anne-Marie (Candresse), DUTREUILH Damien (Donzacq), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), TASTET Thierry (Lourquen), CRABOS Michel (Mouscardès), DEYRIS Anne-Marie (Narrosse), BOISSEL Gérard (Nerbis), CANJOUAN Yves (Nousse), MAURY Martine (Onard), DARBAYAN Jean-Marie (Pontonx sur l'Adour), LABAT Alain (Poyanne), LUIS Jean (Préchacq), LESPIAUCQ Patrice (St-Geours-d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), ETIENNE Bernard (Saint-Vincent de Paul), CHICOYE Jean-Marie (Sagnac & Cambiran), TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat).

Communes excusées : CASTELNAU CHALOSSE / CAUNEILLE / DAX / HINX / LOUER / MUGRON / SAINT-AUBIN et TERCIS.

Communes non représentées : CASSEN / CLERMONT / MEES / MIMBASTE / OEYRELUY / POMAREZ / POUILLON / RIVIERE-SAAS & GOURBY / ST MARTIN de SEIGNANX / SEYRESSE / SORT en Chalosse et YZOSSE.

Secrétaire de séance : Mr LANOT Hervé.

**OBJET** : Indemnités de Fonction du Président et Vice-Présidents

Vu les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant le nouvel Indice Brut Terminal de la Fonction Publique,

Vu les délibérations du comité syndical relatives à l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 17 juillet 2020,

Vu l'arrêté de délégation du Président aux Vice-Présidents rendu exécutoire le 21 juillet 2020,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 réduisant de 50 % le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents,



CONSIDERANT la strate de la population du syndicat qui est de 7  
01 janvier 2023,

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer, dans les conditions prévues par la loi, le taux des indemnités allouées aux Président et Vice-Présidents, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

CONSIDERANT une reprise d'activité normale du syndicat, les Elus souhaitent une modification à la hausse de leur indemnité de fonction,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Votants	26	Contre	0
Pour	26	Abstention	0

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux défini en pourcentage de l'indice brut terminal :

- ▶ **PRESIDENT** : 29,53 %
- ▶ **VICE-PRESIDENTS** : 11,81 %

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.
- **DIT** que cette délibération prendra effet le 01 mai 2023.

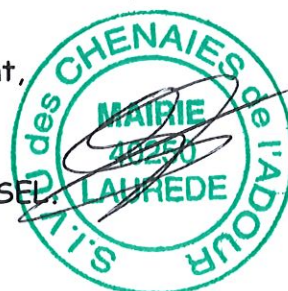
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme à LAUREDE le 11 avril 2023.

Le Président,

Michel ROUSSEL





## DEPARTEMENT des LANDES

### SIVU des CHENAIES de l'Adour

Siège : Mairie de LAUREDE

### TABLEAU RECAPITULATIF des INDEMNITES de FONCTION

Population Totale à compter du 01 janvier 2023 = 72 595 Habitants

BENEFICIAIRE	QUALITE	TAUX d'Indemnité (% de l'IBT)
M. ROUSSEL Michel	Président	29,53 %
Mme BARROUILHET Monique	1° Vice-Présidente	11,81 %
M. LANOT Hervé	2° Vice-Président	11,81 %

A LAUREDE le 11 avril 2023

Le PRESIDENT,

M. ROUSSEL.

